

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Avis 11-799 de la CVMO — Énoncé des priorités

Demande de commentaires concernant l'Énoncé des priorités de la CVMO pour l'exercice financier 2025-2026

Chaque année, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) présente un plan d'activités au ministre des Finances et le publie sur son site Web. Le plan d'activités comprend les priorités que la Commission entreprendra au cours du prochain exercice financier dans le cadre du mandat de la CVMO et de la législation qu'elle applique.

Avant de finaliser le plan d'activité annuel, les priorités proposées sont publiées dans l'Énoncé des priorités afin de recueillir les commentaires des intervenants.

Le 3 mai 2024, la CVMO a publié son Plan stratégique 2024-2030, qui se focalise sur six objectifs qui soutendront notre travail. L'Énoncé des priorités proposé reflète nos principales priorités pour faire progresser ces objectifs stratégiques dans le cadre de l'exécution du mandat de la CVMO : fournir une protection aux investisseurs contre les pratiques déloyales, inappropriées ou frauduleuses; favoriser des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels et la confiance dans les marchés financiers; favoriser la formation de capital; et contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

L'Énoncé des priorités proposé pour l'exercice financier 2025-2026 dispose d'une période de commentaires de 30 jours. La CVMO tiendra compte des commentaires des intervenants et apportera les révisions nécessaires avant de finaliser et de publier sa version finale de l'Énoncé des priorités 2025-2026 dans le plan d'activités pour les exercices financiers se terminant en 2026-2028.

Commentaires

Tout commentaire doit être fait par écrit avant le 20 décembre 2024 et envoyé au :

Secrétaire
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, 22^e étage
Toronto (Ontario) M5H 3S8
Courriel : comments@osc.gov.on.ca

Les commentaires reçus seront affichés sur le site Web de la CVMO à www.osc.ca/fr. Par conséquent, vous ne devez pas inclure de renseignements personnels directement dans les commentaires à publier. Il est important que vous indiquiez pour quel compte vous présentez la demande.

Il se peut que nous modifiions le contenu afin que toutes les contributions soient respectueuses et professionnelles.

CVMO

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

Énoncé des priorités de la CVMO

pour l'exercice financier
2025-2026



Ontario

Introduction et orientation stratégique

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO ou la Commission) a le plaisir de présenter l'Énoncé des priorités proposé pour l'exercice financier 2025-2026. L'objectif de cet Énoncé est de recueillir les commentaires des intervenants sur les principales priorités proposées par la CVMO par le biais d'une consultation publique.

Cet Énoncé des priorités appuie l'engagement de la CVMO à être à la fois efficace et responsable dans l'exécution de son mandat qui consiste à protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, à favoriser des marchés financiers justes, efficaces et concurrentiels et la confiance à l'égard de ces marchés, à favoriser la formation de capital ainsi qu'à contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique. Nous demeurons déterminés à évaluer nos priorités dans leur ensemble afin de garantir l'équilibre entre toutes les composantes du mandat de la CVMO. La protection des investisseurs et le renforcement de la confiance dans les marchés financiers restent au premier plan de notre travail.

La CVMO évolue dans un environnement de changement accéléré qui remet en question le modèle traditionnel de réglementation. Sous l'effet du développement rapide des technologies, de l'évolution démographique et du changement d'attitude des investisseurs, les marchés financiers d'aujourd'hui sont très différents de ceux d'il y a dix ans. En raison des énormes changements que la CVMO a subis au cours des dernières années, nous avons entrepris un exercice de planification stratégique en 2024 pour nous assurer que nous sommes bien positionnés pour l'avenir.

Le 3 mai 2024, la CVMO a publié son [Plan stratégique 2024-2030](#) (Plan stratégique) qui se concentre sur six objectifs qui sous-tendent notre travail :

1. Prendre rapidement des mesures réglementaires efficaces en anticipation des tendances émergentes;
2. Améliorer l'expérience des investisseurs individuels;
3. Adapter la réglementation de façon dynamique en fonction de l'évolution des besoins, des risques et des pratiques en Ontario et dans le monde;
4. Imposer les sanctions plus sévères et plus visibles aux écarts de conduite sur les marchés financiers;
5. Favoriser les conditions de formation de capital et de l'innovation sur les marchés publics et privés;
6. Renforcer la position de la CVMO en tant que porte-parole fiable et influent sur les marchés financiers canadiens.

Ce Plan stratégique définit notre orientation pour les six prochaines années et s'appuie sur le travail accompli ces dernières années pour moderniser et renforcer notre organisme. Pour soutenir ces efforts, nous avons également rationalisé notre organisme afin de refléter un nombre réduit d'unités

commerciales avec une responsabilité plus large en matière de réglementation dans l'ensemble du paysage financier.

Nous sommes guidés par notre vision de travailler ensemble pour rendre les marchés financiers de l'Ontario attrayants, prospères et sûrs. Notre vision nous aide à définir ce que nous visons lorsque nous exécutons notre plan.

Le Plan stratégique est étroitement lié à notre mandat statutaire et fournit une orientation et des conseils pour éclairer nos plans opérationnels et nos priorités au cours des six prochaines années. Cet Énoncé des priorités pour l'exercice 2025-2026 ne présente qu'un aperçu des initiatives que nous avons l'intention d'entreprendre au cours des six années de vie du Plan stratégique. Certaines de ces activités initiales, qui comprennent des catalyseurs essentiels, sont fondamentales pour la mise en œuvre du Plan stratégique et soutiendront nos travaux futurs.

Notre stratégie elle-même n'est pas statique et elle sera testée, revue et ajustée à mesure que nous nous adapterons aux changements futurs de notre environnement.

L'environnement

La CVMO évolue dans un environnement complexe et en évolution rapide. Notre capacité à remplir notre mandat est influencée par divers facteurs, allant des progrès technologiques et des conditions économiques à l'évolution des attentes des investisseurs et des données démographiques. Nous devons surveiller, évaluer et réagir rapidement aux changements dans les marchés que nous réglementons tout en restant à l'écoute des développements dans d'autres secteurs et territoires de compétence qui peuvent avoir une incidence sur les marchés financiers de l'Ontario.

Notre Plan stratégique identifie les facteurs qui continueront de façonner notre environnement réglementaire au cours des prochaines années. Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des développements pertinents que nous avons pris en compte lors de la préparation de cet Énoncé des priorités.

Les conditions économiques

L'environnement macroéconomique continuera d'être un facteur central dans les décisions financières des entreprises et des ménages. Bien que les augmentations des prix à la consommation observées pendant la reprise post-COVID se soient atténuées, de nombreux Ontariens s'adaptent encore à des prix plus élevés et à des coûts d'emprunt élevés. Les conditions financières pourraient continuer à s'assouplir au cours de cette période, alors que la Banque du Canada et ses homologues mondiaux cherchent à normaliser les taux d'intérêt.

Les entreprises ont dû faire face avec prudence à des conditions économiques volatiles ces dernières années. Le nombre d'introductions en bourse a diminué en conséquence, et une incertitude considérable demeure quant à l'évolution de l'économie et des marchés. La CVMO continue de se concentrer sur la réduction du fardeau lié à l'entrée sur les marchés financiers de l'Ontario ainsi que sur les obligations continues. Les attentes générales en matière de croissance pour l'année à venir sont modestes, ce qui pourrait exercer des tensions sur les marchés du travail et peser davantage sur les taux de change mondiaux du dollar.

La persistance des conflits régionaux et l'incertitude géopolitique menacent la santé de l'économie mondiale. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la volatilité des prix de l'énergie restent des problèmes majeurs de gestion des risques pour les entreprises. Les phénomènes météorologiques destructeurs et le rythme soutenu du changement climatique sont également des facteurs essentiels à l'économie qui influencent la production agricole et la résilience des infrastructures aux coûts d'assurance et aux décisions d'investissement.

La CVMO surveille les principaux développements économiques afin d'identifier les vulnérabilités et les menaces potentielles à la stabilité financière ainsi que les incidences sur les marchés financiers. Ces travaux renforcent nos efforts de surveillance, notre capacité à soutenir les activités modernes de levée de capitaux en Ontario et nos efforts pour anticiper l'évolution des besoins des investisseurs.

Le progrès technologique

L'évolution du rôle de la technologie dans le secteur financier reste un moteur de changement important. Les acteurs du marché testent ou déploient activement divers cas d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), de la chaîne de blocs et d'autres innovations dans les fonctions financières, du conseil en investissement et de la construction de portefeuille à la négociation et au règlement. Les avantages potentiels d'innovations supplémentaires et de marchés plus efficaces doivent être équilibrés avec la compréhension de l'introduction de nouveaux risques potentiels, notamment en matière de confidentialité, de responsabilité et d'éthique.

L'expansion et l'évolution des offres de produits et de services financiers engendrées par les changements technologiques constituent une priorité pour la CVMO et d'autres organismes de réglementation financière. La CVMO continue de mettre en œuvre de nouvelles approches, d'investir des ressources et de soutenir un environnement de test autour des nouvelles technologies pour soutenir l'innovation responsable et moderniser nos activités de surveillance de la conformité. La possibilité que des acteurs malveillants utilisent la technologie à des fins de tromperie et de fraude est préoccupante. L'intégration accrue des technologies accroît également les menaces en matière de cybersécurité, par le biais d'attaques et de pannes de systèmes, ce qui est encore plus grave pour les institutions financières.

Le marché des cryptoactifs continue d'évoluer. L'intérêt soutenu pour cette classe d'actifs confirme la nécessité pour la CVMO d'encourager les participants à suivre des normes appropriées de protection des investisseurs. Des liens plus étroits avec la finance traditionnelle peuvent également constituer des menaces pour la stabilité financière au sens large à l'avenir, soulignant la nécessité de surveiller le potentiel d'effets de débordement par l'entremise des fonds d'investissement cryptographiques, la tokenisation des actifs, les actifs cryptographiques référencés par la valeur et d'autres développements.

À l'échelle mondiale, les organismes de réglementation, l'industrie et le gouvernement examinent ces technologies pour promouvoir une adoption responsable et évaluer la nécessité d'un changement réglementaire, et nous participons activement à ces discussions.

Les attentes des investisseurs

Les différents segments de la communauté des investisseurs ont leurs propres besoins et préférences qui présentent des risques, des défis et des possibilités uniques. La CVMO vise à appliquer une approche personnalisée pour répondre aux préoccupations des segments d'investisseurs, notamment en ce qui concerne les conseils en investissement, la divulgation efficace, l'éducation financière et les possibilités de recours. Pour ce faire, nous menons des recherches pour comprendre les besoins, les comportements et les enjeux des investisseurs et nous développons des ressources pour soutenir une prise de décision éclairée.

Selon les estimations du ministère des Finances, la population de l'Ontario devrait dépasser 16,5 millions d'habitants en 2026. La migration nette représentera 85 % de la croissance démographique, un taux supérieur à la moyenne nationale. La part des personnes âgées dépassera bientôt 20 % de tous les Ontariens et de nombreux nouveaux retraités convertiront leurs actifs pour soutenir la décumulation ou les transferts intergénérationnels. Il est essentiel de reconnaître ces changements démographiques pour nos activités de recherche, d'éducation et de sensibilisation. Nous continuons de nous concentrer sur les informations que les investisseurs reçoivent sur leurs produits d'investissement, les pratiques de vente auxquelles ils sont soumis et leur capacité à prendre des décisions éclairées tout au long du cycle de vie des produits et services concurrents.

L'intérêt des investisseurs pour les marchés non réglementés s'est accru à mesure que les canaux de financement privés ont connu une croissance significative au cours de la dernière décennie. De nombreux émetteurs restent privés depuis plus longtemps, réduisant ainsi l'accès des investisseurs particuliers à certaines possibilités. La CVMO a élargi les possibilités d'accès des investisseurs aux marchés non réglementés et a mené des consultations sur les options d'accès des particuliers aux actifs illiquides ou à long terme tels que le capital-risque, les projets d'infrastructure et l'immobilier.

Les investisseurs et d'autres intervenants ont souligné la nécessité d'améliorer les informations liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour les décisions d'investissement et de vote, tandis que le marché des produits financiers durables tels que les obligations vertes d'entreprises se développe dans le monde entier. La CVMO s'efforce de fournir des renseignements utiles aux investisseurs pour éclairer leur prise de décision et pour aider les émetteurs à répondre à leurs demandes d'information.

La confiance, la coopération et la coordination

Dans un environnement de marché financier en constante évolution, les attentes des intervenants à l'égard des organismes de réglementation s'accroissent. L'établissement de la confiance avec les investisseurs de l'Ontario continue d'être un moteur clé des pratiques de la CVMO pour soutenir notre crédibilité en tant qu'organisme de réglementation novateur, moderne et agile. Guidé par nos objectifs stratégiques pour 2024-2030, la CVMO veillera à ce que notre modèle et notre structure opérationnelle nous offrent la capacité, la flexibilité et les ressources nécessaires pour répondre à ces attentes.

Le paysage des risques – au sein de notre périmètre réglementaire, entre les secteurs et à l’horizon – est en constante évolution. Une coopération et une coordination efficaces avec d’autres organismes et entre les secteurs de compétence sont essentielles à l’uniformité des normes et des pratiques tout en s’attaquant à des problèmes communs.

La CVMO contribue aux discussions sur les politiques entre ses homologues nationaux et internationaux sur des questions relevant de sa compétence réglementaire et les façonne afin de promouvoir la cohérence réglementaire. La mondialisation croissante de l’activité financière accroît le risque de voir de mauvais acteurs opérer au-delà des frontières, tandis que les marchés interconnectés signifient que les vulnérabilités d’une région peuvent rapidement se propager à d’autres, suscitant des inquiétudes quant aux risques systémiques.

La CVMO s’efforce d’anticiper et de gérer ces risques pour les marchés financiers de l’Ontario et de mettre rapidement en œuvre des mesures réglementaires.

Les activités et programmes actuels et futurs

Les opérations réglementaires de base

La grande majorité des ressources humaines de la CVMO sont consacrées à nos activités réglementaires fondamentales, assurant la stabilité, la transparence et la continuité de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario.

Le plan d'affaires de la CVMO, que nous publierons au printemps 2025, comprendra de plus amples détails sur nos principales activités de réglementation.

Nos principales priorités

Cet Énoncé des priorités définit les principales priorités sur lesquelles la CVMO entend concentrer ses ressources au cours de l'exercice 2025-2026, au-delà de nos activités réglementaires de base. Nos principales priorités pour les six prochaines années seront guidées par notre Plan stratégique. Ce qui suit représente les six objectifs qui sous-tendent notre travail.



Bien que notre Plan stratégique serve de base aux initiatives que nous poursuivrons à l'avenir, plusieurs des priorités clés de cet Énoncé des priorités sont des initiatives pluriannuelles qui s'inscrivent dans la continuité de l'exercice précédent. À mesure que certaines initiatives de l'année précédente sont achevées ou passent à la phase de mise en œuvre, elles ne sont plus considérées séparément comme des priorités clés, mais sont considérées comme faisant partie de notre travail réglementaire et opérationnel de base.

Objectif 1 Prendre rapidement des mesures réglementaires efficaces en anticipation des tendances émergentes

Pour soutenir la croissance, l'intégrité et la résilience des marchés financiers dans un contexte de changement accéléré, nous devons anticiper les évolutions critiques et répondre aux risques immédiats de préjudice pour les investisseurs et les marchés, tout en élaborant une réponse plus approfondie.

En mettant en œuvre une approche systématisée pour identifier, évaluer et répondre aux tendances, nous deviendrons plus proactifs et améliorerons notre capacité à anticiper les évolutions et à agir de manière décisive. Afin d'assurer une protection en temps opportun, nous gérons les risques liés à l'action sur la base d'informations incomplètes avec une transparence, une agilité et des méthodes itératives accrues.

En réfléchissant à l'éventail des mesures réglementaires, nous croyons que l'influence, la défense des intérêts, la collaboration et l'éducation viendront compléter notre approche traditionnelle axée sur les politiques. Nous aurons un engagement riche, profond et significatif avec diverses parties prenantes, pour partager des recherches et des renseignements, mais aussi pour influencer les résultats dans les juridictions adjacentes.

Les principales priorités pour l'exercice 2025-2026 pour faire avancer cet objectif :

1. Nous renforcerons nos capacités **d'analyse prospective** et **de recherche** pour nous aider à identifier, évaluer et surveiller les tendances émergentes et à agir plus rapidement dans nos réponses réglementaires. En fonction de la mise en œuvre de ces capacités améliorées, nous mènerons des recherches sur certaines tendances émergentes sélectionnées, qui pourraient inclure une étude plus approfondie des impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur les marchés financiers et des recherches liées à la levée de capitaux, y compris les coûts, l'accès et les nouveaux instruments financiers potentiels.
2. Pour nous aider à identifier et à réagir aux tendances émergentes, nous renforcerons notre **engagement auprès des intervenants**, en établissant et en explorant des partenariats nouveaux et existants avec d'autres organismes de réglementation et entités.
3. Nous continuerons de mettre en œuvre une approche interdisciplinaire à l'échelle de la CVMO à l'égard des tendances émergentes, comme nous l'avons fait avec nos travaux sur **l'intelligence artificielle**. Nous poursuivrons notre stratégie et notre approche en matière d'IA en vue de réagir rapidement au déploiement des systèmes d'IA, de contribuer à une innovation responsable et de moderniser la réglementation. La CVMO continuera de s'engager activement et de collaborer avec divers groupes de travail sur l'IA, tant à l'échelle

internationale que nationale. En menant des recherches et en collaborant avec les intervenants, nous déterminerons si des orientations supplémentaires ou des modifications de règles doivent être apportées pour soutenir l'adoption responsable des systèmes d'IA sur les marchés financiers.

4. Notre attention portée aux **plateformes de négociation de cryptoactifs (PNCA)** comprendra : la poursuite de la collaboration avec l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et les PNCA dans leur transition vers l'inscription des courtiers en valeurs mobilières et l'adhésion à l'OCRI, la réglementation appropriée des cryptoactifs (également appelés stablecoins) référencés par la valeur, et l'évaluation de la réglementation potentielle de la finance décentralisée et des entreprises liées à la cryptographie dont les caractéristiques sont similaires à celles fournies par les entités réglementées sur les marchés financiers.
5. Nous poursuivrons notre rôle de leader au sein du groupe de pilotage du groupe de travail sur le développement durable de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), notamment en codirigeant le groupe de travail sur l'innovation en **matière de finance verte**. La recherche et l'engagement internationaux éclaireront notre compréhension du marché obligataire durable au Canada et de la manière dont il s'intégrera dans notre écosystème réglementaire. Pour plus d'informations sur notre approche de la finance durable, veuillez consulter notre publication [*Insights on the OSC Staff's Approach to Sustainable Finance*](#).

Objectif 2 Améliorer l'expérience des investisseurs individuels

Au cœur de cet objectif se trouve le renforcement de la confiance dans nos marchés financiers en tant que moteur de croissance et moyen de possibilités économiques pour un large éventail d'investisseurs. La protection des investisseurs est essentielle à notre travail et à notre mandat, et constitue un élément crucial de l'expérience globale des investisseurs. Des marchés financiers dynamiques et en pleine croissance reposent sur une expérience positive et attrayante pour les investisseurs. En visant de manière plus délibérée et ciblée les besoins particuliers des différents types d'investisseurs, nous pouvons faciliter leur participation sur nos marchés et les aider à s'orienter dans un paysage d'investissement de plus en plus complexe.

Différents segments de la communauté des investisseurs sont confrontés à des risques, des problèmes et des possibilités uniques. En tant qu'organisme de réglementation tourné vers l'avenir, nous appliquerons une approche de protection des investisseurs sur mesure pour répondre aux préoccupations des différents segments de la communauté des investisseurs.

La sensibilisation des investisseurs, par l'intermédiaire de canaux directs et de partenaires, en particulier pour les communautés mal desservies, sera un pilier essentiel de notre stratégie. En outre, les sciences comportementales continueront de soutenir nos politiques et nos programmes visant à améliorer la protection des investisseurs face à l'évolution des menaces et à les aider à faire des choix éclairés.

Les principales priorités pour l'exercice 2025-2026 pour faire avancer cet objectif :

1. Nous continuerons à faire progresser les possibilités de réparation pour les investisseurs, y compris :
 - La mise en œuvre d'un nouveau **cadre réglementaire pour le dégorgement** afin de distribuer plus efficacement aux investisseurs lésés les sommes reçues par la Commission dans le cadre d'ordonnances de dégorgement.
 - Finaliser un cadre réglementaire pour un service indépendant de résolutions de litiges, qui devait être **l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement** (OSBI), afin de prendre des décisions d'indemnisation contraignantes, ainsi qu'un régime de surveillance réglementaire renforcé qui soit à la hauteur de l'autorité contraignante.
2. Nous approfondirons notre compréhension des **problèmes et des possibilités des investisseurs** particuliers, commencerons à analyser l'expérience des investisseurs dans les segments d'investisseurs prioritaires pour identifier et nous aider à combler les lacunes, et explorerons les possibilités de partenariat pour mieux atteindre ces segments.

3. Nous renforcerons nos mécanismes pour mieux évaluer l'efficacité de nos **programmes éducatifs et de sensibilisation**, en nous concentrant sur la mesure des résultats et la maximisation de l'incidence.
4. Nous continuerons d'évaluer les processus actuels de la CVMO destinés aux investisseurs afin de nous assurer qu'ils sont conformes aux **sciences du comportement**, en accordant la priorité aux domaines à fort impact tels que l'InfoCentre. Nous nous efforcerons également d'intégrer les sciences du comportement dès le début de l'élaboration de nos nouvelles politiques et d'autres mesures ayant une incidence sur les investisseurs.
5. Une concurrence limitée peut avoir un effet négatif sur les offres de services dans certains canaux de distribution. L'évolution des réformes axées sur le client (RAC) a conduit à une meilleure compréhension de ce que les investisseurs peuvent attendre de leurs inscrits. Nous continuerons de nous concentrer sur la qualité du service obtenu par les investisseurs et les choix qui s'offrent à eux, ainsi que sur la compétence des conseillers et les conflits d'intérêts, notamment ceux liés aux gammes de produits de l'entreprise.
6. Nous continuerons à travailler avec l'OCRI pour clarifier la capacité des sociétés **d'exécution d'ordres sans conseils** à fournir **des conseils non personnalisés** pour répondre aux besoins des investisseurs autonomes sans diluer la valeur des canaux de conseil solides et établis ni créer de confusion inutile.
7. Nous évaluerons les résultats de notre consultation afin de déterminer si et comment nous allons développer le régime **des fonds d'actifs à long terme** en Ontario pour permettre aux investisseurs particuliers d'être exposés à des actifs à plus long terme et à des actifs moins liquides.
8. Nous continuerons d'examiner le régime **d'alerte** afin de déterminer si la portée actuelle des exigences de divulgation pour les produits dérivés sur actions et leur utilisation dans le cadre du régime des offres publiques d'achat sont appropriées. Nous examinerons également d'autres modifications de mise à jour liées aux offres publiques d'achat et aux offres publiques de rachat. Nous prévoyons de publier des propositions de modifications ou des orientations politiques pour commentaires, puis d'examiner les commentaires reçus pour déterminer les modifications finales.
9. Nous continuerons d'examiner la Norme multilatérale 61-101 *Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* pour connaître les exigences liées aux **opérations en conflit d'intérêts** afin de déterminer les mises à jour appropriées. Nous prévoyons d'élaborer des modifications recommandées et de publier des propositions de modifications et des orientations politiques pour commentaires.

Objectif 3 Adapter la réglementation de façon dynamique en fonction de l'évolution des besoins, des risques et des pratiques en Ontario et dans le monde

Pour que les entreprises prospèrent en Ontario, elles ont besoin d'un environnement réglementaire adapté à leur secteur d'activité spécifique dans le contexte de l'économie canadienne et des flux commerciaux mondiaux, et qui soit actuel, pertinent et facile à parcourir. Alors que la CVMO et d'autres organismes de réglementation et de normalisation mondiaux réagissent sur plusieurs fronts à la complexité et au changement grandissants, nous devons veiller à ce que tous les éléments de notre cadre réglementaire demeurent cohérents, tiennent compte des risques et soient pertinents.

En mettant en œuvre une approche systématique pour réexaminer en permanence nos réglementations afin d'en vérifier la proportionnalité et la pertinence, nous assurerons une modernisation continue de nos mesures réglementaires sans sacrifier les protections fondamentales des investisseurs.

Nous visons à remplir notre mandat de manière à protéger les investisseurs et l'intégrité du marché tout en donnant à nos marchés la liberté d'exercer leur fonction d'allocation de capitaux à des occasions propices.

Face à la complexité croissante des marchés qui sont axés sur la technologie et intégrés à l'échelle mondiale, il est difficile de se prémunir contre les risques émergents tout en veillant à ce que la conformité réglementaire reste gérable pour les acteurs du marché. Nous devons étudier attentivement nos mesures afin de nous assurer que nos marchés restent concurrentiels et sont éclairés par les forces qui y sont en jeu et les tendances réglementaires.

Nous examinerons également les rôles et les interactions entre les autorités réglementaires canadiennes qui supervisent les marchés financiers afin de soutenir une répartition optimale des responsabilités et une expérience simplifiée pour les entreprises et les investisseurs de l'Ontario.

Les principales priorités pour l'exercice 2025-2026 pour faire avancer cet objectif :

1. Pour tirer parti du cadre réglementaire pancanadien, nous allons :
 - Travailler au **réalignement** de certaines fonctions entre la CVMO et l'**OCRI**, afin de promouvoir une réglementation améliorée et rationalisée des négociants en valeurs mobilières, une meilleure affectation des ressources dans l'ensemble de l'écosystème réglementaire et le renforcement de la protection des investisseurs. La phase 1 permettra de déléguer avec succès la fonction d'inscription des sociétés de la catégorie d'inscription des courtiers en valeurs mobilières et des sociétés et des particuliers de la

catégorie d'inscription des courtiers en fonds communs de placement de la CVMO à l'OCRI. La phase 2 envisagera la délégation de fonctions d'inscription supplémentaires. Les deux phases porteront également sur une surveillance renforcée par la CVMO sur les fonctions d'inscription supplémentaires déléguées à l'OCRI.

- Poursuivre notre supervision des **intermédiaires de marché** et travailler avec d'autres **responsables des organismes de réglementation** pour contribuer à la stabilité du système financier.
 - Continuer de collaborer avec le **Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC)** pour améliorer la qualité et la rapidité de nos échanges d'informations dans le but de réagir aux risques sur les marchés financiers canadiens de manière plus efficace.
2. Pour faire progresser les **modèles d'accès** pour les émetteurs de fonds d'investissement et de financement des entreprises, nous continuerons à :
 - Tenir compte des commentaires des intervenants et publier les modifications finales pour mettre en œuvre un modèle d'accès aux états financiers annuels, aux rapports financiers intermédiaires et aux rapports de gestion connexes adaptés aux émetteurs de financement d'entreprise.
 - Tenir compte des commentaires des intervenants et republier pour commentaires les modifications proposées visant à mettre en œuvre un modèle d'accès spécifique aux émetteurs de fonds d'investissement.
 3. Nous continuerons d'élaborer une règle révisée de divulgation **liée au climat** pour les émetteurs assujettis autres que les fonds d'investissement, et nous prévoyons, de concert avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), solliciter des commentaires sur la règle révisée.
 4. Nous examinerons les commentaires reçus sur les modifications proposées au régime de gouvernance d'entreprise concernant les nominations au conseil d'administration, le renouvellement du conseil d'administration et la **diversité**, en vue de finaliser nos modifications de règles et de politiques.
 5. Nous continuerons d'élaborer un plan d'action de la CVMO pour la vérité et la réconciliation et de travailler à mobiliser les communautés et les organismes **autochtones** sur les questions relatives à la participation des Autochtones aux marchés financiers.
 6. Afin de promouvoir un cadre réglementaire adapté à la croissance soutenue et à l'innovation dans le secteur des **fonds négociés en bourse (FNB)**, nous publierons une consultation sur les politiques des ACVM appuyée par des recherches sur le commerce afin de discuter des domaines propres au commerce des FNB et de leur processus de création d'unités.

Objectif 4 Imposer des sanctions plus sévères et plus visibles aux écarts de conduite sur les marchés financiers

Les changements rapides dans le domaine de la technologie et de l'innovation financière s'accompagnent de possibilités accrues d'inconduites financières sophistiquées et de grande envergure. Pour préserver la confiance des investisseurs, les organismes de réglementation doivent plus que jamais démontrer qu'ils disposent des outils et des capacités nécessaires pour cibler les actes répréhensibles et les sanctionner, y compris les fraudes en matière de valeurs mobilières.

Notre capacité à lutter efficacement contre les comportements répréhensibles sous-tend des domaines clés de notre travail, notamment la protection des investisseurs, la transparence et l'efficacité des marchés, ainsi que la prévention des risques systémiques. Pour nous protéger contre les menaces futures, nous devons favoriser des moyens innovants pour renforcer chaque aspect de nos activités liées à l'application de la loi, depuis la détection et la dissuasion jusqu'aux sanctions et au recouvrement.

Les principales priorités pour l'exercice 2025-2026 pour faire avancer cet objectif :

1. Nous continuerons de concentrer nos efforts d'application de la loi sur les **cas à fort impact**, notamment la fraude, les violations des valeurs mobilières dans le secteur des cryptoactifs, les divulgations financières et non financières trompeuses, les abus de marché et l'inconduite de l'inscrit.
2. Pour soutenir nos activités d'application de la loi et parvenir à des collaborations efficaces, nous établirons de nouveaux **partenariats** et améliorerons les partenariats existants.
3. Nous examinerons et continuerons **d'optimiser la technologie** et chercherons à renforcer les **pouvoirs d'application de la loi** de la CVMO en collaboration avec les gouvernements et les autorités chargées de l'application de la loi.
4. Nous utiliserons des stratégies et des outils supplémentaires pour **interrompre les dommages** plus tôt et envoyer des messages dissuasifs aux mauvais acteurs qui cherchent à opérer sur nos marchés et à victimiser les investisseurs de l'Ontario.

Objectif 5 Favoriser les conditions de formation de capital et d'innovation sur les marchés publics et privés

Pendant que le gouvernement de l'Ontario s'efforce de faire en sorte que le marché financier de sa province perdure comme l'un des principaux marchés sur le plan mondial, nous continuerons à surveiller les tendances et les flux de formation de capital et à veiller à ce que l'environnement réglementaire soit propice à l'innovation et à la croissance.

L'une des façons de contribuer à créer les conditions favorables à la croissance économique en Ontario est de favoriser un environnement qui encourage les investissements et accueille les nouveaux produits, services et méthodes. Nous voulons attirer de grands penseurs et des idées passionnantes vers notre marché. Nous devons donc les rencontrer en faisant preuve de flexibilité, de volonté d'engagement et d'ouverture à l'adoption de nouveaux modes de réglementation.

Bien que l'écosystème canadien des marchés financiers soit l'un des plus développés au monde, nous collaborerons avec le secteur et avec d'autres organismes de réglementation pour déterminer les domaines dans lesquels les mesures réglementaires peuvent être modernisées et rendues plus efficaces et ainsi nous appuyer sur les avantages concurrentiels de l'Ontario.

Les principales priorités pour l'exercice 2025-2026 pour faire avancer cet objectif :

1. La CVMO continuera d'utiliser les tests réglementaires par l'intermédiaire du programme TestLab de la CVMO pour promouvoir l'innovation et favoriser la formation de capital. Nous continuerons à gérer les [initiatives](#) annoncées au cours de l'exercice 2024-2025 pour soutenir **la levée de capitaux en phase de démarrage** jusqu'en octobre 2025. Nous mobiliserons les intervenants de l'ensemble de l'écosystème de collecte de capitaux pour recueillir leurs commentaires, évaluer ces initiatives et envisager l'élaboration de politiques futures.
2. Afin de déterminer la meilleure façon de combler les **lacunes de financement** tout au long du continuum public-privé, nous collaborerons avec le gouvernement, les intervenants externes et les leaders d'opinion pour identifier les secteurs de croissance prioritaires pour l'économie de l'Ontario, commencer à étudier les flux de capitaux dans ces secteurs et envisager des possibilités supplémentaires de **programmes pilotes** et d'expériences pour combler les lacunes identifiées. Nous travaillerons également à accroître la sensibilisation, l'engagement et l'adoption de consultations, de projets pilotes et d'expériences visant à améliorer l'accès au capital, notamment par l'intermédiaire du programme TestLab de la CVMO.
3. Afin de promouvoir la formation de capital, nous continuerons de promouvoir les initiatives suivantes :

- Surveiller l'utilisation de la **dispense de financement des émetteurs cotés** afin de déterminer si des améliorations sont nécessaires et finaliser les modifications proposées pour mettre en œuvre un régime permanent **d'émetteurs chevronnés bien connus**.
- Surveiller l'utilisation du contrat-cadre de **dispense de prospectus pour les investisseurs autocertifiés** et envisager d'éventuelles modifications des règles qui introduisent une dispense de prospectus fondée sur le contrat-cadre ou d'autres moyens de déterminer les connaissances et les capacités des investisseurs.
- Finaliser les recommandations de changements de politique en fonction des commentaires obtenus auprès des comités de l'industrie qui ont été formés à la suite du document de consultation sur l'accès aux **données de marché en temps réel**.
- Mener des consultations afin d'envisager de réduire la durée de la **période de détention** applicable aux titres distribués en vertu de la dispense d'investisseur qualifié par les émetteurs assujettis chevronnés.
- Élaborer des modifications pour permettre le réinvestissement du produit de la cession au-delà des limites d'investissement maximales en vertu de la **dispense de prospectus par notice d'offre**.
- Autoriser les courtiers du marché non réglementé à participer en tant que membres **du groupe de vente** aux offres de prospectus. Suite à la publication d'un contrat-cadre coordonné par les ACVM en juin 2024, nous surveillerons l'utilisation de l'exemption avant l'expiration des dispositions de temporisation de 18 mois et déterminerons les prochaines étapes qui s'imposent.
- Évaluer les résultats de notre consultation afin de déterminer si et comment nous allons développer le régime des **fonds d'actifs à long terme** en Ontario pour permettre aux investisseurs particuliers d'être exposés à des actifs à plus long terme et à des actifs moins liquides.
- Proposer des modifications visant à interdire **aux vendeurs à découvert** de couvrir leurs positions courtes avec de nouvelles actions émises dans le cadre d'une offre publique ou d'un placement privé.

Objectif 6 Renforcer la position de la CVMO en tant que porte-parole fiable et influent sur les marchés financiers canadiens

Pour s'acquitter efficacement de son mandat dans un environnement en évolution rapide, la CVMO renforcera son approche réglementaire traditionnelle fondée sur les politiques en mettant davantage l'accent sur l'influence, la défense des intérêts et l'éducation. Nous continuerons à affirmer notre présence fiable et influente et à mener la conversation lorsque les entreprises, les investisseurs et les organismes de réglementation souhaiteront comprendre les nouveaux risques et saisir de nouvelles possibilités.

Dans notre monde dominé par l'information, où de nombreuses sources rivalisent pour attirer l'attention et où la désinformation se propage rapidement, nous devons nous assurer de faire entendre notre voix clairement au-dessus du bruit de fond. Notre fonction unique sur le marché nous permet de disposer de données et de perspectives précieuses qui, lorsqu'elles sont communiquées de manière efficace, peuvent profiter à nos intervenants et conduire à de meilleurs résultats.

À ce titre, nous nous engageons à accroître notre leadership éclairé, notre collaboration et notre présence sur le marché afin de devenir une plus grande source d'informations impartiales et d'apprentissage pour les investisseurs et les autres acteurs des marchés financiers.

Nous investirons pour formuler de nouvelles idées et perspectives qui les aideront à s'orienter en toute simplicité sur les marchés financiers de l'Ontario. En outre, nous nous engagerons auprès d'eux par l'entremise de canaux qui susciteront l'intérêt et nous partagerons nos connaissances et nos perspectives dans des formats pratiques pour les consommateurs.

Les principales priorités pour l'exercice 2025-2026 pour faire avancer cet objectif :

Nous continuerons de bâtir une présence fiable et influente sur les marchés financiers du Canada. Pour ce faire, nous renforcerons notre engagement auprès des intervenants, augmenterons la collaboration et chercherons à étendre notre influence aux niveaux national et international. Cela peut inclure l'exploration de nouvelles méthodes et de nouveaux canaux pour mobiliser de manière significative les intervenants et la participation à de nouveaux forums où nous pouvons faire progresser les intérêts des marchés financiers de l'Ontario.

Nous chercherons à renforcer la voix forte et très respectée de la CVMO au sein de l'OICV, l'organisme mondial de normalisation pour le secteur des valeurs mobilières et le principal forum de collaboration réglementaire internationale sur les questions touchant les marchés des valeurs mobilières. Grâce à la participation du directeur au conseil d'administration de l'OICV, nous continuerons de contribuer à définir l'orientation générale et la gouvernance de l'OICV et de ses axes de travail prioritaires qui ont

un impact sur la réglementation des marchés financiers à l'échelle mondiale. Nous tirerons parti de notre présence au sein des groupes de travail du Conseil d'administration et de la participation de la CVMO à tous les principaux comités de l'OICV pour influencer la politique internationale et l'élaboration des normes et pour éclairer notre travail politique au niveau national. La réputation fiable et influente de la CVMO contribuera à renforcer la confiance dans les marchés financiers de l'Ontario et à attirer davantage d'investissements et d'activités sur les marchés financiers, y compris des personnes inscrites, dans la province.

Ces actes seront soutenus par l'amélioration continue de notre capacité de leadership éclairé afin de faciliter l'innovation réglementaire, d'instaurer la confiance avec nos intervenants et de stimuler la conversation sur les questions clés à l'appui de notre mandat. En nous appuyant sur notre nouvelle division de leadership éclairé, nous identifierons les principales tendances émergentes, mènerons et publierons des recherches en sciences du comportement et utiliserons les résultats et les observations pour éclairer l'élaboration des politiques et influencer les résultats réglementaires. Nous nous exprimerons sur les questions liées à notre mandat, en utilisant une variété de forums et de canaux publics pour partager le point de vue de la CVMO et faciliter le discours public. Nous continuerons également à faire valoir notre point de vue réglementaire unique dans les procédures judiciaires qui ont un impact sur le droit des valeurs mobilières et la réglementation des marchés financiers en demandant le statut d'intervenant dans certains cas.

Les facteurs déterminants

Pour mener à bien les initiatives qui soutiennent nos objectifs stratégiques décrits ci-dessus, la CVMO a besoin d'une base opérationnelle solide. Un modèle opérationnel efficace et agile, de solides capacités numériques et une stratégie de talents flexible ont été identifiés comme des facteurs essentiels de l'exécution de la stratégie. Ces mesures sont fondamentales pour la mise en œuvre de notre Plan stratégique et représentent des initiatives interorganisationnelles qui amélioreront et soutiendront nos opérations internes.

Nous avons identifié les domaines d'intervention suivants pour soutenir nos priorités :

- Nous continuerons d'améliorer nos capacités numériques, de données et technologiques pour soutenir la stratégie de la CVMO et accroître notre efficacité opérationnelle et réglementaire.
- Nous ferons évoluer notre stratégie de gestion des talents afin de garantir la disponibilité de talents productifs et engagés, dotés de l'expertise requise pour répondre aux priorités clés et au Plan stratégique.
- Nous améliorerons également nos processus internes pour soutenir la nouvelle structure organisationnelle et le nouveau modèle opérationnel, notamment en surveillant les progrès par rapport aux objectifs du Plan stratégique et en modifiant notre façon de travailler pour permettre à l'organisme d'atteindre ses résultats.

Les rapports d'étape

La CVMO rend compte de ses réalisations de diverses façons :

- Nous rendons publiquement compte des opérations réglementaires par le biais de rapports trimestriels sur les normes de service, qui montrent où nous nous situons par rapport à nos normes d'engagement de service. Si un objectif n'est pas atteint, nous fournissons une explication.
- Le rapport annuel de la CVMO comprend une mise à jour de l'état d'avancement des principales priorités incluses dans le plan d'activités de la CVMO pour l'exercice financier récemment terminé, ainsi que les points saillants des principales réalisations et des statistiques liées à notre travail de réglementation de base.
- Divers divisions ou services au sein de la CVMO produisent des rapports sommaires ou d'activités qui sont publiés sur son site Web.